

Organisation internationale de la Francophonie

CONSULTATION FORMALISEE

EVALUATION EXTERNE DE L'APPEL A INITIATIVES EN FAVEUR DE LA SOCIETE CIVILE CONTRIBUANT A LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Date limite de soumission des offres : 24 juin 2022, 23h59 (heure de Paris).

Paris le 25 mai 2022

1. Objet de la consultation formalisée

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), souhaite mettre en concurrence des prestataires de services spécialisés dans la réalisation d'évaluation externe de dispositifs de coopération internationale, notamment d'appels à projets.

2. Modalités de soumission

Les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en français et doivent être envoyées par courriel avant le **24 juin 2022** à l'adresse suivante : aaiosc@francophonie.org

Les soumissions seront conformes aux termes de référence (**Annexe 1 : Termes de références**).

La soumission agréée fera l'objet d'un contrat entre l'OIF et le prestataire de services retenu et aucun soumissionnaire ne pourra être considéré comme retenu sans qu'il n'en ait été avisé par écrit.

3. Délai d'exécution de la prestation

La prestation demandée doit être réalisée au plus tard le 15 décembre 2022 **selon le calendrier spécifié dans les termes de références**.

4. Période de validité

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

5. Dossier de réponse

Le dossier de réponse est un ensemble de documents administratifs, techniques et financiers qui permettent d'évaluer la pertinence de l'offre du soumissionnaire selon les exigences décrites par les termes de références.

5.1. Dossier technique

Dans le dossier technique, il est demandé au soumissionnaire de préciser sa compréhension de la prestation demandée, d'indiquer sa vision du projet, de décrire la démarche proposée et de décrire la méthodologie qu'il utilisera pour la réalisation du projet.

5.2. Dossier administratif

Le dossier administratif présente le soumissionnaire, son statut juridique et ses habilitations à fournir le service demandé notamment :

- la situation fiscale et sociale de son entreprise et en justifiant de la régularité de la situation administrative au regard de la législation et de la réglementation sociale et fiscale de son pays ;

- la forme juridique de son entreprise et en indiquant le nom de la personne physique ayant le pouvoir d'engager celle-ci ;
- fournissant le volume d'affaires traité et le chiffre d'affaires hors taxes (HT) des trois derniers exercices clos ;
- spécifiant l'équipement technique, les moyens d'étude et de recherche, les ressources humaines susceptibles d'être mobilisées pour la réalisation des prestations afférentes à cet appel d'offres ;

Les dossiers technique et administratif sont contenus dans un fichier électronique, à compléter, joint aux documents de la présente consultation formalisée (Annexe 2 : Fiche de réponse technique).

5.3. Fiche de réponse financière

La réponse financière doit préciser le coût hors taxes (H.T) détaillé des fournitures et prestations conformément au cahier des charges.

Chaque soumissionnaire doit dûment remplir et retourner la fiche de réponse financière figurant en annexe.

Les prix sont exprimés en euro et sont fermes et non actualisables. La fiche de réponse financière est un fichier électronique joint aux documents de la présente consultation formalisée (Annexe 3 : Fiche de réponse financière).

6. Critères et méthodologie de sélection des offres

Les critères suivants s'appliqueront pour la sélection des candidats :

- Expérience générale et références de l'équipe proposée ;
- Qualité de la méthodologie proposée (bonne compréhension de la commande et identification des enjeux, pertinence de la méthode de collecte et d'analyse pour répondre en conformité aux TDR, pertinence de la démarche et du référentiel d'évaluation, modalités de travail avec les parties prenantes de l'évaluation) ;
- Cohérence et efficacité de l'organisation de l'équipe d'évaluation (pertinence de la répartition du volume/ jour, organisation opérationnelle et répartition du travail) ;
- Une attention particulière sera également accordée à la recherche de l'équilibre homme-femme dans la composition de l'équipe d'évaluation proposée.

La sélection se fera sur la base d'une notation sur 60 points.

- **La phase 1** consiste en l'analyse des capacités du soumissionnaire.

Cette phase 1 compte 20 points. Les candidats ayant obtenu au minimum 12 points, seront éligibles à la phase 2.

- **La phase 2** consiste en l'analyse des offres techniques (annexe 2)

Cette phase 2 compte 30 points.

Les candidats ayant obtenu au minimum 32 points (phase 1 + phase 2), seront éligibles à la phase 3.

- **La phase 3** consiste en l'analyse de l'offre financière sur la base du coût le plus avantageux possible de l'offre. Cette phase compte pour 10 points.
Les plis financiers des soumissionnaires qui n'auront pas atteint cette phase ne seront pas ouverts.

La note attribuée lors de l'analyse financière sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note Financière (NF)} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante 1}}{\text{Montant de l'offre proposée}}$$

1 Offre la moins disante ayant obtenu la note technique minimale requise.

La note finale est la somme des notes des 3 phases. Sera retenu le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note, c'est-à-dire celui qui aura proposé la meilleure offre du point de vue de la qualité des modalités de mise en œuvre des prestations demandées et du point de vue du coût de ces prestations.

7. Les modalités de paiement

La répartition des paiements s'effectuera comme suit pour les coûts fixes :

- Une première tranche de 80% remise à la signature du contrat ;
- Une deuxième tranche de 20% remise à la fin de la prestation.

ANNEXES

Annexe 1 = Termes de références.

Annexe 2 = Fiche de réponse technique.

Annexe 3 = Fiche de réponse financière.